



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 6825

Texte de la question

M. Olivier Guichard attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation des orthophonistes. Les mesures d'urgence destinees a preserver le systeme d'assurance maladie vont, semble-t-il, provoquer un glissement de la demande des patients vers des structures medicales et paramedicales plus couteuses pour le budget de l'assurance maladie, grace a la gratuite des soins dispenses dans ces centres. A terme donc, la profession d'orthophoniste deja affectee, depuis 1977, par l'affectation d'un ticket modérateur supérieur a celui des actes médicaux sera touchée. Il lui demande donc de favoriser la poursuite des negociations conventionnelles afin de prendre en compte l'evolution de la pratique et de l'activite des orthophonistes.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ne meconnait pas les problemes auxquels se trouvent confrontes les professions paramedicales et en particulier les orthophonistes. Aussi les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville etudient-ils actuellement l'ensemble des questions qui se posent a ces professionnels, avec le souci d'adapter leurs conditions d'exercice aux evolutions des connaissances, des techniques et du contexte medical. Comme ne l'ignore pas l'honorable parlementaire, le Gouvernement est tres attache aux negociations conventionnelles qu'il a favorisees par ailleurs, et qui ont permis avec les medecins et divers autres groupes professionnels paramedicaux, de prendre en compte les necessaires evolutions de ces professions tout en les integrant dans la politique de maitrise des depenses de sante, seule capable, vu la situation de l'ensemble des comptes sociaux, de preserver la perennite de notre systeme de sante. C'est dans ce cadre qu'il souhaite que les solutions possibles aux differents problemes actuels des orthophonistes puissent etre etudiees.

Données clés

Auteur : [M. Guichard Olivier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6825

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 1993, page 3494

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 873